



Règlement Appel à projets 2026 Gironde

ATIS et l'incubateur d'innovation sociale

ATIS est une association loi 1901 créée en 2010 qui a vocation à accompagner l'émergence et le développement de projets d'innovation sociale et entreprises de l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine.

ATIS anime pour cela plusieurs programmes d'accompagnement dont :

-  La Fabrique à Initiatives
-  Premiers Pas
-  L'Incubateur d'innovation sociale
-  Programmes d'appui à la coopération et au développement et d'aide à l'implantation territoriale.

L'objectif de l'incubateur d'innovation sociale est d'accompagner 10 projets d'entreprises socialement innovantes par an, portés par une ou des personnes physiques et/ou une ou des personnes morales.

Ce que vous apporte ATIS

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté pour chaque projet proposé par l'équipe d'ATIS et une mise en réseau avec l'ensemble de nos partenaires et experts en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours.

D'une durée de 12 mois, la période d'incubation vise à faire évoluer votre projet jusqu'à sa concrétisation.

A ce titre, vous bénéficierez de :

- Un appui technique et méthodologique, spécialisé sur les projets d'entreprises sociales
- Un accompagnement stratégique personnalisé
- Des formations et ateliers collectifs pour formaliser et consolider votre projet

- L'ouverture à notre réseau de partenaires : réseau de l'ESS, partenaires et experts techniques, partenaires financiers.
- L'intégration à une communauté d'entrepreneur.e.s engagé.e.s.

Les étapes de la sélection des projets

- Lancement de l'appel à projets le 24 février 2026
- Réunions d'information régulières sur l'incubateur et l'appel à projets, inscriptions sur le site internet dans l'onglet *Incubateur Gironde*
- Accès au formulaire de candidature sur le site internet dans l'onglet *Incubateur Gironde*
- Soumission en ligne du formulaire de candidature rempli avant le **26 avril 2026 à 23h59**
- Pré-sélection des dossiers par le comité technique d'ATIS, réponse aux candidats le 18 mai 2026
- Pour les dossiers présélectionnés, participation à un atelier collectif dans les locaux d'ATIS le **28 mai 2026** de 10h à 12h
- Audition des projets présélectionnés devant le jury de sélection d'ATIS le **04 juin 2026** de 9h à 14h.

Le dépôt d'un dossier de candidature complet avant le 26 avril minuit est indispensable avant toute audition d'un projet devant le jury de sélection.

Après la présélection des dossiers, **la sélection se déroule en deux temps : le 28 mai 2026 matin les projets sont mis en situation à plusieurs, puis le 04 juin 2026 les projets sont auditionnés devant le jury de sélection.** Le jury de sélection est composé de représentants des collectivités locales, structures d'accompagnement de l'ESS, partenaires privés, et entrepreneurs.

Dans l'hypothèse où vous intégrez le parcours d'incubation, le séminaire d'accueil est prévu sur deux journées consécutives les **15 et 16 juin 2026**.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Le potentiel d'impact social ou environnemental du projet
- Le caractère d'innovation sociale/territoriale du projet ; la volonté d'implication des parties-prenantes
- Le potentiel de viabilité du modèle économique
- Le potentiel de création d'emplois (3 à 5 emplois à 3 ans)
- Les qualités entrepreneuriales de l'équipe projet
- L'implantation et l'ancrage en Gironde
- Le besoin d'accompagnement par ATIS.

Confidentialité et droits d'accès

Les données et informations collectées via les candidatures ne sont communiquées ou susceptibles de l'être qu'à ATIS et à leurs proches partenaires (qui composent le jury de sélection) qui sont tenus à un devoir de confidentialité.

Les candidats autorisent la communication de ces données sans contrepartie financière ni condition aucune.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de l'article 13 du règlement européen n° 2016/679 RGPD relatif aux informations à fournir lorsque des données à caractère personnel sont collectées :

- ATIS, 90 rue Malbec, 33800 BORDEAUX est responsable du traitement des données du programme « Appel à projet ».
- Les finalités du traitement sont présentées précédemment dans le règlement de candidature.
- Les catégories de destinataires sont présentées précédemment dans le règlement de candidature.
- Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'à un an après l'envoi des informations ou, pour les lauréats, de la fin de l'accompagnement.
- Les candidats peuvent demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée.
- Les candidats disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande à l'adresse mail incubateur@atis-asso.org.

Les partenaires de l'incubateur d'innovation sociale

Bordeaux Métropole est engagée dans une politique de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire depuis 2006. A ce titre, elle soutient les projets socialement innovants, et les structures d'accompagnement à la création d'entreprises solidaires. Partenaire d'ATIS depuis 2010, Bordeaux Métropole soutient l'incubateur d'innovation sociale depuis sa création pour sa mission d'émergence de projets locaux en entreprises socialement innovantes et pérennes.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient l'incubateur d'innovation sociale depuis son démarrage au titre de sa politique en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale.

L'Europe s'engage en Nouvelle-Aquitaine avec le **FSE**. L'Incubateur d'innovation sociale est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds Social Européen.